



The UIA Institute for the Rule of Law

DÉCLARATION

Paris, 10 Octobre 2025

France

La présomption d'innocence doit bénéficier à Me Marie Dosé

L'UIA-IROL exprime sa préoccupation face au traitement médiatique disproportionné dont fait l'objet l'avocate Marie Dosé, récemment mise en examen pour soustraction ou altération de preuve.

L'UIA-IROL constate qu'à la suite du placement sous contrôle judiciaire de Me Dosé, plusieurs attaques médiatiques tendent à assimiler l'avocate à son client. Une telle confusion, contraire aux principes fondamentaux de la défense, n'est pas admissible.

L'UIA-IROL s'inquiète en outre de la diffusion d'éléments manifestement issus du dossier d'instruction, en méconnaissance du secret qui le protège, et qui alimente des accusations sur des faits qui ne sont pas confirmées, ce qui porte atteinte au bon fonctionnement de la justice et à la dignité dont tout justiciable doit pouvoir bénéficier.

L'UIA-IROL, à l'instar du Ministère public, souligne que la présomption d'innocence est un principe fondamental de l'État de droit, et constate que Me Marie Dosé conteste les faits qui lui sont reprochés et considère qu'il est contraire aux principes de justice qu'une avocate soit publiquement présentée comme la complice de son client.

L'UIA-IROL réaffirme que les attaques visant les avocats, lorsqu'elles reposent sur une assimilation entre l'avocat et son client ou sur la violation des garanties qui protègent l'exercice de la profession, constituent des atteintes directes au droit des justiciables à une défense libre et indépendante.

En savoir plus sur l'UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org
Contact Presse : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale jrosa@uianet.org

UIA-IROL

Union Internationale des Avocats (UIA) – 23 rue de la Victoire – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624
Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : uiacentre@uianet.org / Web : www.uianet.org

UIA-IROL

Union Internationale des Avocats (UIA) – 23 rue de la Victoire – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624
Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : uiacentre@uianet.org / Web : www.uianet.org